

# LA VIGILANTE



*Vous souhaitez un dynamique début 2003 !*

**BIMESTRIEL  
JANVIER 2003  
N°3**

APEF asbl, Quai du Commerce 48, 1000 Bruxelles • tel : 02 250 37 85 • courriel : [bernard.de.backer@afosoc-vesofo.org](mailto:bernard.de.backer@afosoc-vesofo.org)

Lettre d'information interne des Fonds sociaux. Responsable rédactionnel : B. De Backer. Reproduction autorisée avec mention de la source

**LA VIGILANTE** est une LETTRE D'INFORMATION émanant de la cellule études créée, au sein de l'Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation (APEF)<sup>1</sup>, par les Fonds « Emploi et Formation des Groupes à Risque » du secteur non marchand francophone et germanophone. Son contenu n'engage que la responsabilité de son rédacteur. Son objectif, tel que défini par les partenaires sociaux, est :

- De vous tenir régulièrement informés des travaux effectués par cette cellule :
  - Thèmes et études transversaux
  - Etudes spécifiques menées par les différents Fonds
  - Actualités des secteurs
  - Bibliographie et liens vers des documents bruts
  - Informations collectées auprès de diverses sources
- De susciter vos réactions et recueillir des compléments d'information sur les sujets abordés.

Ce troisième numéro fait suite à une livraison expérimentale - [numéro 0](#) daté de mai 2002 - diffusée uniquement sur support papier (mais disponible en PDF) auprès des membres des comités de gestion des Fonds sociaux, et aux [numéro 1](#) de septembre 2002 et [numéro 2](#) de novembre 2002, propagés électroniquement en format PDF.

Les textes [en couleur bleue et soulignés](#) sont des liens externes (site Internet, adresse courriel). Il suffit de cliquer dessus pour accéder à l'adresse référencée - *si du moins votre système informatique le permet.*

Toute réaction (complément d'information, critique négative ou positive, etc.) au contenu de cette lettre est bienvenue. Cliquez sur l'adresse courriel du [rédacteur](#) pour lui envoyer un message.

## AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

- 1. Le DECLIN DE L'INSTITUTION ?**
- 2. Naissance de l'APEF, du VSPS et de la FEBI**
- 3. TRAVAUX en cours et en projet**
- 4. ACTUALITES des secteurs**
- 5. VU DE FLANDRE et d'ailleurs**
- 6. DOCUMENTS et liens**



### **1. Le DECLIN DE L'INSTITUTION et les transformations du TRAVAIL SUR AUTRUI**

Dans un ouvrage fouillé<sup>2</sup> et basé sur de nombreuses études de terrain, le sociologue français François DUBET analyse minutieusement la mutation progressive du modèle qui guide les professionnels dont le travail consiste à « agir sur autrui ». Loin de toute nostalgie d'un « âge d'or » et d'une idéalisation d'un passé révolu, l'auteur étudie à la trace les transformations des métiers de ceux qui soignent, forment,

<sup>1</sup> Pour plus d'informations sur la nouvelle asbl APEF et ses relations avec AFOSOC-VESOFO, voir plus loin.

<sup>2</sup> F. DUBET, *Le déclin de l'institution*, Seuil 2002. L'auteur est connu pour ses enquêtes de terrain, notamment ses ouvrages sur la vie des jeunes dans les banlieues (*La Galère*, 1987) et sur le monde scolaire (*Les lycéens*, 1991).



éduquent ou animent. Autant dire que ses constats nous intéressent au premier plan, ce qui explique la place réservée à ce livre dans le troisième numéro de **LA VIGILANTE**. Nous nous proposons d'en présenter synthétiquement le contenu et quelques-uns de ses enseignements principaux.

L'étude de DUBET se présente en trois parties : la PREMIERE est relative au cadrage théorique de son analyse, soit la définition de ce qu'il nomme le « programme institutionnel » ainsi que les modalités et les causes de sa lente décomposition ; la DEUXIEME passe en revue différents métiers du « travail sur autrui » qui ont été affectés par le déclin de ce programme ; la TROISIEME reprend de manière transversale la problématique du « travail sur autrui » et les voies possibles de son exercice dans un univers « post-institutionnel ».

Plutôt que de parler d'« institution », notion vague aux significations multiples, DUBET préfère utiliser le terme de *programme institutionnel*. Son hypothèse centrale est que pendant longtemps, « le travail sur autrui a été conçu, par ceux qui l'accomplissaient comme par ceux qui l'observaient (...), comme un processus » qui procédait d'un modèle, « le programme<sup>3</sup> institutionnel ». Cette dernière expression désigne un type de relation à autrui qui participe d'une conception générale de la socialisation.

En d'autres mots, quand l'auteur parle du « Déclin de l'institution » (titre de son livre), il n'évoque pas seulement celui du grand bâtiment dans lequel l'on regroupait les enfants et élèves à éduquer et instruire, les « autrui » malades ou en rupture, mais bien un changement fondamental et beaucoup plus profond dans la manière de les « prendre en charge »<sup>4</sup>. Le déclin de l'institution désigne donc un changement de paradigme dont la « désinstitutionnalisation » ne représente que la face la plus visible.

### Le programme institutionnel

Quel était donc ce programme institutionnel ? Esquissé brièvement et de manière « idéal-typique »<sup>5</sup>, il comprend trois caractéristiques majeures selon DUBET : 1) le travail sur autrui est considéré comme une médiation entre des VALEURS universelles et des individus particuliers ; 2) il est perçu comme une VOCATION dans la mesure où il est directement fondé en valeurs ; 3) le travail de socialisation vise à inculquer des NORMES qui conforment l'individu et, en même temps, le rendent autonome et libre. En d'autres mots, ce programme peut être défini comme « le processus social qui transforme des valeurs et des principes en action et en subjectivité par le biais d'un travail professionnel spécifique et organisé ». L'auteur le représente par ce petit schéma :

*Valeurs/principes → Vocation/profession → Socialisation : individu et sujet*

François DUBET souligne que ce programme est en fait la laïcisation d'un modèle institutionnel d'origine religieuse. Cette évolution est très perceptible à partir de l'histoire de l'école, institution de « travail sur autrui » par excellence. Conçue comme un « sanctuaire » séparée du désordre du monde afin que les élèves y soient abandonnés à la violence psychique légitime des instituteurs et des enseignants, l'institution scolaire est un modèle de socialisation « sous le régime des normes universelles ». D'où son extra-territorialité s'incarnant dans des dispositifs architecturaux qui « marquent leur distance avec le monde trivial » - ce qui nous fera souvent associer « l'institution » à une grande bâtisse de pierre dans laquelle on ne pénètre qu'en franchissant un sas (parloir, salle d'attente...).



**Institution-mère**

Ce modèle, on l'aura compris, se retrouve dans d'autres institutions de « travail sur autrui », comme les internats, les homes, les hôpitaux, les hospices, etc. La laïcisation du modèle religieux se marque par la substitution de la Raison, de la Science, du Progrès aux référents religieux traditionnels et par la modernisation d'une série de traits relatifs aux valeurs, à la vocation et à la finalité du travail de socialisation. Cependant, la matrice de base est restée semblable : la première modernité (celle de la révolution politique, scientifique, industrielle et urbaine du 19<sup>e</sup> siècle et de la première partie du 20<sup>e</sup>) a laïcisé la société mais, en même temps, s'est auto-sacralisée...

<sup>3</sup> Le terme « programme » est entendu au sens de la génétique ou de l'informatique, et non au sens politique d'une série de propositions affichées.

<sup>4</sup> Expression dont la contestation actuelle montre bien la rupture en train de se faire.

<sup>5</sup> Ce terme (forgé par Max WEBER) désigne un modèle « pur » élaboré par les sociologues à des fins d'analyse.



La décomposition du programme institutionnel est donc contemporaine d'une transformation profonde de notre univers social. Ce n'est pas un hasard si, dans nos contrées, les plus virulentes critiques adressées à « l'institution » se feront jour autour de mai 68. On parle de « l'école caserne », de « l'institution totale » en se référant de manière plus ou moins pertinente aux travaux du sociologue américain GOFFMAN ou du philosophe français FOUCAULT. Il s'agit de « faire tomber les murs de l'asile », de créer des « institutions alternatives » (dont certaines, placées sous la houlette de personnages charismatiques, seront encore plus totalitaires...), de « décroquer les homes ».

Ce rappel historique montre bien que la désinstitutionnalisation (que l'on retrouvera plus tard inscrite dans des textes officiels, comme le décret de 1991 relatif à l'aide à la jeunesse) a d'abord été le fait d'un mouvement de contestation sociale et non pas, comme d'aucuns l'affirment aujourd'hui, de la seule « volonté néo-libérale » et de « la marchandisation du monde ».<sup>6</sup>

Enfin, plutôt que d'être de simples « machines à reproduire, à inculquer, à contrôler », les institutions de socialisation étaient, surtout du point de vue de ceux qui y travaillaient, des « machines à réduire le tragique » selon la forte formule de DUBET. Comme le souligne l'auteur, « le programme institutionnel engendre un type particulier de croyances : des fictions nécessaires auxquelles les acteurs ne croient pas vraiment, mais auxquelles ils ne peuvent renoncer sans que leur travail se vide de sens ». Et puis, étant un sanctuaire, l'institution « peut toujours attribuer ses échecs et ses difficultés au monde extérieur (...) rejeter le mal hors de ses murs<sup>7</sup> ». Dès lors, le décroquement des institutions et la « chute du mur » ne permettront plus d'attribuer la cause des échecs au seul monde extérieur.

### **Le déclin du programme institutionnel**

Participant du grand récit de la modernité (« la Raison et le Progrès vont triompher de l'obscurantisme et du malheur »), le modèle décrit par DUBET va progressivement s'effriter au fur et à mesure que ce récit prendra du plomb dans l'aile. D'un côté, l'institution sera critiquée comme une machine à normaliser - et le désir de guérir, d'aider et d'éduquer présenté comme « une ruse de la domination et du pouvoir » ; de l'autre, on lui reprochera ses rigidités bureaucratiques et sa fermeture face à la pluralité des demandes sociales.

Le modèle vacille face à la diversification et à l'individualisation croissantes de l'existence, au déclin des modèles unifians qui avaient pris le relais de la religion. Nos sociétés ne sont plus « comme des cathédrales, couronnées par des valeurs ultimes homogènes, réconciliées et appelant une action unique ». Au modèle bureaucratique et vocationnel de l'institution va succéder progressivement la mise en place d'organisations complexes et spécialisées où travaillent des professionnels « pris dans une spirale de certification continue ». La professionnalisation vient progressivement palier au déclin du modèle vocationnel (religieux ou militant) et les « techniques psychologiques (...) rationaliser ce que la vocation donnait comme allant de soi : la compassion, l'amour des enfants, le sens de la justice ».

Autrement dit, la légitimité du travail sur autrui qui était fondée en valeur sur le caractère « sacré » de l'institution cède le pas à une légitimité « rationnelle », fondée sur « l'efficacité du travail accompli et sur des compétences estampillées par des procédures légales ». L'on passe d'une légitimité par les normes à une légitimité par les compétences et les résultats, d'une structure verticale stable et coupée du monde à des réseaux horizontaux ouverts sur leur environnement et adaptés de manière permanente à leur « public-cible<sup>8</sup> ».

Dans ce contexte, le « travail sur autrui » se transforme en une *expérience* dont chaque travailleur est appelé à « recomposer l'unité ». Entre contrôle, service et relation, le professionnel vit son travail comme une « crise<sup>9</sup> » et une nécessité d'arbitrage permanent. La linéarité intégrée et hiérarchisée du programme

---

<sup>6</sup> Comme l'écrit DUBET, « après que le programme institutionnel est apparu comme répressif et intolérable, il se trouve retrospectivement paré de toutes les vertus ».

<sup>7</sup> Dans les homes accueillant « l'enfance inadaptée » selon la terminologie de l'époque, les familles étaient perçues comme « les sources du mal ». Voir à ce sujet les témoignages publiés dans notre livre, *Du mur à l'ouvert*, Luc Pire 2001, notamment dans le chapitre intitulé « La chute du mur et autres tremblements ».

<sup>8</sup> Toute l'évolution récente de l'Aide à la jeunesse, notamment, illustre bien ce mouvement.

<sup>9</sup> Le terme est entre guillemets pour indiquer qu'il n'a pas un sens uniquement négatif. Il renvoie aussi à la multiplication des espaces de choix, ce qui est le sens étymologique du mot « crise » (du grec *krisis*, « décision »).



institutionnel s'est transformée en champ de tension dans lequel doivent se débattre les professionnels de terrain.

Cette analyse théorique (très rapidement résumée) est mise à l'épreuve du terrain<sup>10</sup>. Le corps du livre analyse différents métiers et espaces professionnels du travail sur autrui, selon une gradation qui va des moins affectés par la mutation décrite à ceux qui se situent déjà dans un univers « post-institutionnel », pour le meilleur et pour le pire : instituteurs, professeurs, formateurs d'adultes, infirmières, travailleurs sociaux et médiateurs. Nous ne pouvons bien entendu reprendre ici les enseignements qu'apporte cet ouvrage pour chacun d'entre eux.

En conclusion, DUBET souligne que le déclin du programme institutionnel est irréversible, car lié à des tendances lourdes inscrites « dans les gènes mêmes de la modernité ». Cela ne le conduit pas pour autant au pessimisme. Aux « ordres totaux dans lequel chaque individu est relié au grand tout » se substituent des « ordres plus limités, plus autonomes, plus ajustés à la nature des problèmes traités » avance l'auteur. C'est, ajoute-t-il, « à ce niveau intermédiaire que doivent se reconstruire les institutions, quand elles ne peuvent plus être de grands orchestres, aucun dieu n'écrivant la partition, aucun chef n'en étant l'interprète ».

---

## 2. Naissances de l'APEF, du VSPF et de la FEBI

---

La réorganisation d'Afosoc décidée en juin 2002 a donné lieu à la naissance de 3 nouvelles associations. Les Fonds francophones composent désormais l'APEF (Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation), les Fonds flamands, la VSPF vzw (*Vlaamse Social Profit Fondsen*) et les fédéraux et bicommunautaires la FEBI asbl-vzw (Association des fonds fédéraux et bicommunautaires du non marchand). Quant à l'asbl AFOSC-VESOFO vzw, elle se transforme en structure de services (logistique, informatique, comptabilité...) aux 3 associations créées qui composeront dorénavant son assemblée générale (la modification des statuts interviendra d'ici peu). La Cellule Etudes-Recherches étant une émanation des Fonds "Emploi et Formation des groupes à risque" du secteur non marchand francophone et germanophone, il est logique que LA VIGILANTE se place désormais sous l'égide de l'APEF.

---

## 3. Travaux en cours et en projet

---

### Etudes transversales

#### 1. Problématique de la SUPERVISION

L'étude exploratoire consacrée à la « supervision » et ses nombreux épigones (interviewing, coaching, team building, accompagnement d'équipe et de projet...) a été clôturée et remise aux présidents et vice-présidents des Fonds sociaux le 11 juillet 2002. Ce document est toujours [disponible en FORMAT PDF](#).

#### 2. Problématique de la VALIDATION DES COMPETENCES

Cette étude a été clôturée fin décembre 2002, comme prévu. Elle comporte un bref historique et une mise en perspective dans le contexte des transformations des dispositifs d'apprentissage. Différents systèmes de validation européens sont passés en revue avant d'aborder le projet belge francophone et ses antécédents, ainsi que l'avis du CESRW sur l'avant-projet de coopération entre la Région wallonne, la Communauté française et la COCOF. L'étude se termine par la mise en évidence de différents enjeux liés à la validation des compétences. En annexe, des textes de référence (dont l'avant-projet accompagné de l'avis critique du CESRW ainsi que l'accord final du 23 octobre entre la CF, la RW et la COCOF) et une bibliographie. [Disponible en format PDF](#).

---

<sup>10</sup> Les données empiriques furent collectées par le biais de « groupes d'intervention sociologique », c'est-à-dire de professionnels volontaires réunis pendant plusieurs séances et confrontés à des interlocuteurs pertinents. Ils sont aussi appelés à réagir à l'analyse des sociologues qui participent aux séances. Cette méthode avait été utilisée par le Fonds ISAJH lors de l'étude sur les transformations du métier d'éducateur, en collaboration avec des chercheurs de la FOPES.



### 3. Construction d'un TABLEAU DE BORD dynamique des trois champs du non marchand

La construction du tableau de bord devrait reprendre son cours en février 2003. La structure globale est construite mais des secteurs doivent encore être développés. Il faudra ensuite évaluer l'emploi dans les secteurs et types de services. Pour rappel, il s'agit d'un fichier hypertexte construit sur base d'un emboîtement hiérarchisé des différentes entités qui composent le non marchand, de type privé associatif et public en Communautés française et germanophone de Belgique (CFGB).

#### Etudes et projets spécifiques

##### 1. CP 329 - Fonds social du secteur socioculturel et sportif

- Etude des BESOINS EN FORMATION continuée des groupes à risque dans le secteur socioculturel et sportif. Le projet poursuit sa route.
- Autres actions : le Fonds lance deux APPELS A PROJET pour la période 2003 - juin 2004.  
Appel 1 : ECHANGES D'EXPERIENCES professionnelles, accompagnements d'équipe et supervisions.  
Appel 2 : FORMATION professionnelle continuée.

Les projets de formation devront rentrer dans les créneaux définis par le Fonds social :

##### a) Les critères prioritaires :

*Problèmes de fragilisation* : usure professionnelle ; inadéquation ; poches d'évolution des métiers ; mutation de l'environnement du travail ; fin de carrière et pénibilité due à l'âge.

*Meilleur ancrage à l'emploi* : faciliter la mobilité ; se renforcer dans l'emploi existant ; agir sur la prévention.

##### b) Les domaines de formation : (privilégiés dans le cadre de cette action) :

*Informatique* : comptabilité des Asbl ; Internet : l'utilisation de la messagerie – modification de l'environnement de travail ; sécurité informatique et réseau ; travail à distance ; traitement de l'information – archivage ; gestion des documents sociaux.

*Administratif* : rédaction - PV, projet, dossier.. ; accueil, prise de tél., contact « client » ; gestion et animation de réunions

*Pédagogique* : pédagogie à destination des formateurs de pratique professionnelle (techniques, tertiaire...).

*Autres* : gestion du stress ; gestion des conflits.

##### 2. CP 305.2 - Fonds des Milieux d'accueil de l'enfance

- Le projet « Bout d'chemin » (accompagnement d'équipes) suit son chemin. 35 projets sont en cours (11 à Bruxelles et 24 en région wallonne). Une dizaine de projets pourraient encore être acceptés.

##### 3. CP 305.2 - Fonds des Etablissements et services de santé

- Le Fonds subventionne une dizaine de supervisions d'équipes de Centres d'action sociale globale (Bruxelles).

##### 4. SCP 319.02 - Fonds social des établissements et services d'éducation et d'hébergement (Fonds ISAJH)

- Les actions envisagées par le Fonds ISAJH consistent à mettre en œuvre les recommandations faites suite à l'étude dite « OBJECTIF 4 » concernant les compétences et la formation continuée des intervenants sociaux - et notamment :

- POURSUITE DU SOUTIEN AUX ECHANGES DE TRAVAILLEURS entre services différents dans le secteur de l'AWIPH (Agence wallonne pour l'aide aux personnes handicapées) et extension au secteur de L'AIDE A LA JEUNESSE, ceci afin d'améliorer les compétences *collectives* des équipes de travail

1. En ce qui concerne l'AWIPH, une « Bourse aux échanges – supervisions » est organisée jusque fin octobre 2003. Les partenaires choisis par les services relevant de l'AWIPH pour un échange ou un stage doivent être un autre service non marchand, éventuellement situé en Flandre ou à l'étranger. Le nombre de journées doit être compris entre 5 et 10. En outre, une supervision-accompagnement est prévue pour toute l'équipe. Le fonds ISAJH intervient dans les frais de supervision pour un montant de 62 € par heure de supervision. Une somme de 25 € est allouée par journée d'absence d'un éducateur.



2. Pour L'AIDE A LA JEUNESSE, le projet « Bourse aux échanges – supervisons » couvre les années 2003 et 2004 et concerne l'octroi de 75 bourses pour soutenir et organiser des échanges d'éducateurs. Ces échanges sont relatifs à 6 thèmes prédéfinis qui font l'objet d'un accompagnement spécifique par des services de formation agréés. Ces thèmes concernent :
    1. Le travail en milieu ouvert
    2. Le travail mandaté avec les familles
    3. L'analyse des situations de danger
    4. Le processus de reconversion
    5. L'accompagnement des réunions d'enfant
    6. Thème librement choisi par les équipes
- Pour plus d'infos, voir le [site du Fonds ISAJH](http://users.skynet.be/isajh) (<http://users.skynet.be/isajh>)
  - TUTORAT : projet d'organisation de modules de formation en promotion sociale pour des tuteurs en fonction.

#### 5. SCP 318.1 - Services d'aides familiales à domicile

- Le Fonds social de la SCP 318.1 des services d'aides familiales et aides seniors aura été membre d'AFOSOC pendant un mois (janvier 2003) et sera membre de l'APEF dès le 1er février. Les principales activités du Fonds s'exercent autour de 2 pôles : L'EMPLOI (ex.: intervention dans les indemnités de prépension, d'aménagement de fin de carrière...) et la FORMATION, notamment la mise en oeuvre depuis 2002 d'une CCT relative au Tutorat. Des aides familiales expérimentées (au moins 10 ans d'ancienneté) peuvent exercer un tutorat auprès d'aides familiales débutantes (moins de 12 mois d'engagement) et d'aides ménagères ayant réussi la qualification d'aide familiale, à raison de 16 heures par an. Ces « tutrices » sont soutenues par une formation de 40 heures organisée en enseignement de promotion sociale, et au cours de 2 journées de rencontre.
- Dans le cadre de la Convention non marchand – Région wallonne, mise en place d'une enquête visant à établir : 1) une analyse des besoins en recrutement 2) une analyse des besoins en formation continuée des travailleurs et ce, pour l'ensemble des services d'aide à domicile de la RW. Cette enquête se fera par interviews, avec l'accord et l'appui des partenaires sociaux du secteur.

#### 6. CP 305 - Fonds Intersectoriel des Services de Santé (FINSS)

- Le fonds reconduit et met en œuvre pour 2003 un projet du secteur fédéral PRIVE des soins de santé, relatif à la formation d'INFIRMIER (ERE) pour les travailleurs des soins de santé. Ce projet permet à ces derniers d'entreprendre des études (3 ans maximum) d'INFIRMIER (ERE) tout en bénéficiant du maintien de leur contrat de travail et de leur rémunération.

Pour plus d'INFORMATIONS (conditions d'accès, inscription...) au sujet de ce projet, consultez [le site d'Afosoc-Vesofu](#).

#### 7. APEF

- Un projet de convention-cadre avec la PROMOTION SOCIALE est toujours en cours de négociation.
- Les partenaires sociaux ont signé la convention entre le non-marchand et la Région wallonne. Cette convention vise d'une part, à favoriser l'insertion de demandeurs d'emploi dans les secteurs du Non-Marchand, et d'autre part à développer la formation continuée des travailleurs.
- Projet EQUAL-ETOILE. Ce projet a pour objectif général de construire un modèle (code de bonnes pratiques) et d'apporter des recommandations pour l'accessibilité de la formation qualifiante au public « le moins employable ».

Les promoteurs de ce projet sont trois opérateurs institutionnels : Forem, Bxl Formation et l'IFPME, en partenariat avec des secteurs, dont le non marchand privé-associatif et public. Les trois groupes de travail, à la demande du Comité d'accompagnement, continuent leur analyse des pratiques à mettre en place pour répondre plus adéquatement aux besoins de chaque stagiaire.

- Participation à un projet d'étude : système intégré d'anticipation des tendances sur le marché du travail, dans le cadre d'un projet EQUAL de l'Observatoire Wallon de l'Emploi (OWE).

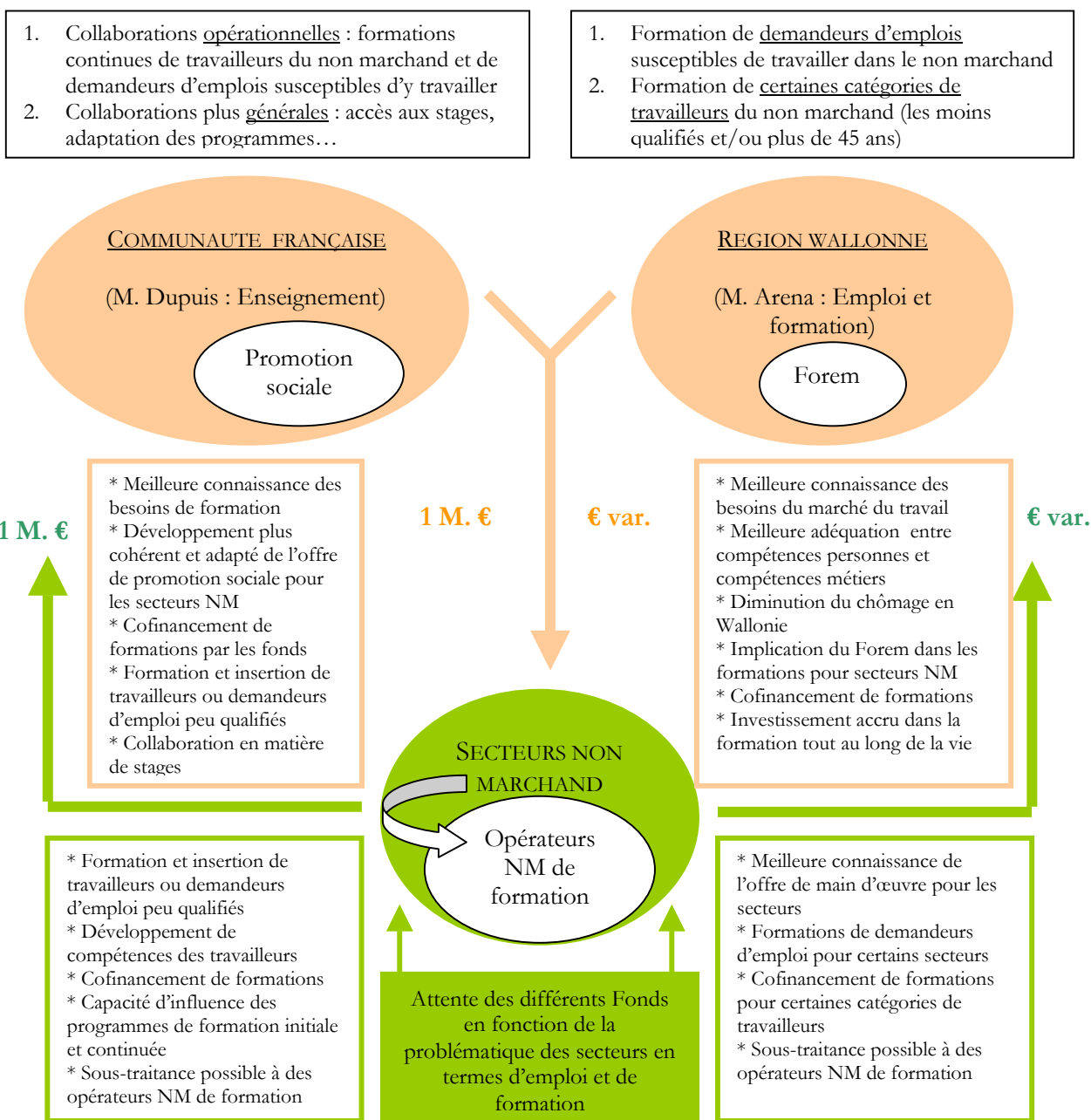


#### 4. Actualités des secteurs

##### AFFAIRES DE CONVENTION (sur une idée d'Albert CARTON)

La Communauté française (Ministre DUPUIS) et la Région wallonne (Ministre ARENA) proposent toutes deux une CONVENTION aux fonds sociaux du secteur non marchand. La première vise à augmenter la collaboration et la cohésion entre la politique de la CF en matière de formation d'adultes (Promotion sociale) et de connaissance des besoins du secteur non marchand, la seconde à former des demandeurs d'emploi susceptibles de travailler dans le secteur non marchand et certaines catégories de travailleurs.

Le graphe ci-dessous tente de présenter de manière (très) schématique les attentes des uns et des autres dans la transaction d'objectifs et de financements que représentent ces deux conventions.





### LES EQUIPES SOS ENFANTS DE L'ONE

Le rapport 2001 de l'ONE fournit des informations sur la maltraitance infantile, ceci sur base de données fournies par 13 des 18 équipes SOS Enfants agréées par l'Office.

Le rapport « Action enfance maltraitée » fait état de 2.701 situations de maltraitance, dont 34% sont de type sexuel, 14,8% de type physique, 9,5% de type « maltraitance psychologique et cruauté ». Par ailleurs, 30,7% des situations sont qualifiées de « négligence lourde » et 30,7% de « risque élevé de maltraitance ». La majorité de ces situations (918) relève donc de la maltraitance sexuelle, pourcentage en légère augmentation depuis 2000 (+2%)

Le document relève par ailleurs que dans 87% des cas, ce sont des membres de la famille qui sont les auteurs des faits. Il s'agit dans 67% des situations des parents directs. Les auteurs extra-familiaux ne représentent que 10% des auteurs (3% sont non-identifiés). Le rapport est disponible sur [internet](#).

Les équipes SOS Enfants se trouvent par ailleurs en difficulté financière. Leur subventionnement ne permet pas de prendre suffisamment en compte l'ancienneté barémique des travailleurs. En attendant le refinancement de la Communauté française prévu pour 2005, le budget actuel de 3,6 millions € devrait connaître un coup de pouce en 2003 et 2004, selon la ministre MARECHAL<sup>11</sup>.

### JOURNEE D'ACTION CONTRE L'AGCS : « NOTRE MONDE N'EST PAS A VENDRE »

Comme signalé dans le précédent numéro de LA VIGILANTE, les négociations relatives à l'accord général sur le commerce des services (AGCS) émanant de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) suscitent de vives inquiétudes, notamment en matière de privatisation rampante de nombreux secteurs du non marchand (enseignement, santé, sécurité sociale...).

Face à ces menaces, une journée d'action est organisée (dans le cadre de mobilisations européennes) par les syndicats, diverses ONG et associations. Cette journée aura lieu LE 9 FEVRIER, avec une MANIFESTATION qui prendra son départ à la Gare du Nord de Bruxelles vers 14 heures.

---

## 5. Vu de Flandre et d'ailleurs

---



### Flandre<sup>12</sup>

#### Secteur socio-culturel : projet de décret et formation continue

Sur proposition du ministre VAN GREMBERGEN, le gouvernement flamand a approuvé le projet de décret relatif au secteur socio-culturel adulte (*sociaal-cultureel volwassenenwerk*). Ce décret organise l'agrément et la subsidiation d'organisations socio-culturelles « nationales », d'opérateurs de formation et de mouvements. Les subsides seront accordés sur base qualitative et plus seulement quantitative. Le montant prévu « en vitesse de croisière » est de 43,5 millions d'euros. Le décret devrait confirmer et consolider le rôle de créateur de lien social et de formation du secteur, et susciter par ailleurs deux nouveaux sous-secteurs : les mouvements (*bewegingen*) et les hautes écoles populaires (*volks hogescholen*).

Le texte du projet accorde un grand crédit au travail socio-culturel adulte. Non seulement la pratique quotidienne en témoigne, mais également de récentes études qui montrent combien ces organismes jouent un rôle crucial dans le renforcement des valeurs démocratiques et de la cohésion sociale (*wegwerken van de verzuring*)<sup>13</sup>. Le projet confirme par ailleurs les niveaux d'intervention des pouvoirs publics en la matière : l'autorité flamande soutient les organisations au niveau de la région, les communes au niveau local.

L'agrément et la subsidiation des organisations se fait principalement en fonction du noyau de leur action (*kerntaken*), ce qui constitue une incitation à effectuer des choix plus pointus pour se profiler de manière

---

<sup>11</sup> Les équipes SOS Enfants relèvent de la compétence de la Ministre de l'Aide à la jeunesse et de la Santé.

<sup>12</sup> Notamment sur base des communiqués de presse du gouvernement flamand.

<sup>13</sup> Littéralement : « évacuer l'aigrissement ».





plus précise. Si le décret tient compte de la taille, il attache également beaucoup d'importance à la gestion prévisionnelle (*beleidsplanning*) et à l'évaluation qualitative. Ceci modifie fondamentalement les relations entre l'autorité publique et les organisations, dans la mesure où la discussion se fera plus en fonction du contenu de l'activité et des objectifs visés que sur base purement institutionnelle.

En matière de FORMATION, le gouvernement flamand fait du LIFELONG et LIFEWIDE learning (*levenslang en levensbreed leren*)<sup>14</sup> une priorité importante. Les organismes de formation y jouent un rôle essentiel. Le noyau de leur activité consiste en effet à offrir des programmes d'apprentissage NON FORMELS. Dans le secteur socio-culturel adulte, ils participent au développement personnel des individus et au développement communautaire. Pouvoir se former tout au long de la vie n'a du sens que si c'est pour devenir plus « humain » et pas seulement plus « utile ». Dans ce contexte, treize « hautes écoles populaires » (*volks hogescholen*) régionales pourront être créées en Flandre. Elles auront pour fonction de regrouper et de coordonner les diverses forces régionales en matière de formation continue. D'autres organismes de formation sont également pris en compte, comme les organismes spécialisés qui couvrent tout le territoire flamand et développent des compétences autour de problématiques spécifiques. Ils sont également appelés à collaborer avec les hautes écoles populaires. Enfin, des organismes de formation orientés spécifiquement vers les personnes handicapées, les détenus et les organisations syndicales<sup>15</sup> sont également prévus dans le nouveau projet de décret.

(Novembre 2002)

#### Projets-pilote « transfrontaliers » pour une « aide intégrale » à la jeunesse

Sur proposition de la ministre VOGELS, un avant-projet de décret d'application relatif à l'aide intégrale à la jeunesse (*Integrale Jeugdhulp*)<sup>16</sup> a été approuvé par le gouvernement flamand. Cette démarche s'inscrit dans le projet d'une réforme structurelle de l'aide à la jeunesse en Flandre. Celle-ci est notamment motivée par la pression considérable qui s'exerce sur les services et travailleurs de l'aide à la jeunesse, notamment parce que les problèmes sont pris en charge beaucoup trop tardivement.

Le processus de réforme s'effectue en concertation étroite avec d'autres secteurs. Outre l'aide à la jeunesse : la santé mentale, l'enseignement, *Kind & Gezin* et l'aide sociale générale. Ces secteurs sont appelés à coopérer par-delà les frontières qui les séparent.

Avant d'en arriver à un nouveau décret définitif, des projets expérimentaux sont mis en œuvre à partir de janvier 2003 dans trois régions pilotes : Anvers, Gand et le Limbourg.

Les éléments centraux du concept d'aide intégrale à la jeunesse sont : travail de réseau, aide différenciée et flexibilisée, modularisation de l'offre, augmentation de la continuité dans l'accompagnement, implication plus grande des « clients », offre plus adaptée aux jeunes en plus grande détresse. Ce concept a été élaboré entre 2000 et 2002 avec des experts des six secteurs concernés.

(Décembre 2002)

#### Aide à la jeunesse : en route pour Compostelle

Le gouvernement flamand a décidé, sur proposition de la ministre VOGELS, de signer une convention de trois années avec l'asbl [OIKOTEN](#) (action en milieu ouvert par le biais du sport aventure)<sup>17</sup>, représentant la somme de 540.000 € (21.783.546 FB). L'objectif est de garantir la continuité de cette association emblématique (*betekenisvolle*) de l'aide à la jeunesse. Cette convention représente une reconnaissance publique du travail novateur de OIKOTEN avec les jeunes « les plus difficiles » (*moeilijkste*). L'association est en effet connue dans le grand public pour l'accompagnement de voyages à pied vers Saint-Jacques de Compostelle,



<sup>14</sup> Intéressant de constater que les deux dimensions (allongement et extension) sont reprises par les autorités flamandes.

<sup>15</sup> Nous ne sommes pas responsables de ce groupement.

<sup>16</sup> La notion de *Integrale Jeugdhulp* (aide intégrale ou générale) se distingue de *Bijzondere Jeugdbijstand* (aide spécialisée).

<sup>17</sup> Saluons au passage cette association flamande (que nous avons visitée) dont le site web comporte une version en langue française.



ceci comme alternative au placement judiciaire dans des institutions publiques ou privées. OIKOTEN a été créée il y a 20 ans et n'a cessé pendant toutes ces années de développer et d'expérimenter des alternatives au placement, ceci pour des jeunes particulièrement « difficiles ». Le subventionnement a été effectué sur base annuelle pendant cette période, avec toutes les insécurités et les problèmes de continuité qui en résultent.

La ministre VOGELS est convaincue que l'offre en direction des jeunes difficiles doit pouvoir offrir des alternatives au placement. L'association OIKOTEN représente dans ce contexte une source d'inspiration importante pour toute le secteur de l'aide à la jeunesse qu'il convient de soutenir de manière plus durable. (Décembre 2002)

### Enseignement professionnel : Copenhague dans la foulée de Bologne

La Flandre souscrit à la « Déclaration de Copenhague » en faveur d'une coopération européenne renforcée dans le domaine de l'enseignement et de la formation PROFESSIONNELS (*beroepsopleiding*). Sur l'initiative de la ministre danoise de l'enseignement, Ulla TORNAES, une conférence intergouvernementale s'est déroulée dans la capitale danoise les 29 et 30 novembre 2002. Cette conférence réunissait 32 délégations de 30 pays, ainsi que des représentants de la Commission européenne et des partenaires sociaux européens. Les conclusions de cette conférence étaient de deux ordres.

1. D'un côté, la conférence a donné suite à l'appel des chefs de gouvernement qui, lors du conseil de Barcelone (mars 2002), souhaitèrent qu'un processus similaire à celui de Bologne soit mis en route pour l'enseignement et la formation professionnels. Cette initiative devrait se situer dans le cadre des rapports d'orientation en matière d'enseignement et de formation établis par la Commission dans la foulée des conseils de Lisbonne (2000) et de Stockholm (2001)<sup>18</sup>.

2. D'un autre côté, l'objectif était également d'étendre cette initiative à d'autres pays européens, notamment les pays candidats à l'Union et les pays de la zone européenne de libre échange.

Par conséquent, le débat interministériel a surtout porté sur la construction d'une politique européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels. La ministre VANDEPOORTEN mit l'accent à ce sujet sur un fondement important qui avait été élaboré lors d'une réunion des directeurs-généraux de l'enseignement professionnel à Bruges en octobre 2001. La conférence de Copenhague donne par conséquent un ancrage européen à cette « initiative de Bruges ». Lors de la discussion des priorités, la ministre flamande de l'enseignement demanda que l'on accorde une attention particulière à l'enseignement SECONDAIRE technique et professionnel. Il ne s'agit pas seulement d'en améliorer la qualité mais également de préconiser des orientations politiques pour que le choix de ce type d'enseignement soit perçu positivement. Il est par conséquent important que le moment du choix pour ce type d'enseignement se fasse le plus tardivement possible et que des passerelles (dans les deux sens) soient prévues entre les différents types d'enseignement secondaire, ceci jusqu'à la fin de l'obligation scolaire. Ce point de vue reçut une approbation assez générale de ses collègues européens, ainsi que de la commissaire européenne Viviane REDING. L'amélioration de l'image de l'enseignement professionnel était en effet une des priorités de la commissaire européenne.

Le parallélisme entre la « Déclaration de COPENHAGUE » et celle de BOLOGNE est frappant. Les quatre priorités en matière de collaboration en matière d'enseignement et de formation professionnels sont les suivantes :

1. Dimension européenne. Cette première priorité crée le cadre d'une collaboration européenne plus étroite en matière de mobilité et de coopération entre écoles et centres de formation, ceci afin d'assurer un plus grand rayonnement international de l'enseignement et de la formation professionnels.

2. Transparence, information et accompagnement des études. L'objectif est de mener des actions communes pour développer et adapter les instruments européens existants à l'enseignement et la formation professionnels.

3. Problématique de la reconnaissance. Améliorer la reconnaissance des qualifications et des compétences professionnelles entre pays européens.

---

<sup>18</sup> Pour plus d'infos, voir le n° précédent de LA VIGILANTE sur la « déformalisation de la formation » et sur le processus de Bologne.



4. Qualité. Les pays sont invités à échanger des informations et des « bonnes pratiques » en matière de contrôle de qualité (*kwaliteitsbewaking*). A terme, des critères européens communs relatifs au contrôle de qualité de l'enseignement et de la formation professionnels devraient être trouvés.

Les ministres de l'enseignement devraient se retrouver aux Pays-Bas dans deux ans. Ce pays assumera en effet la présidence du Conseil européen pour 2004.

(Décembre 2002)

Validation des compétences (*Erkenning verworven competenties* ou EVC, avec l'aimable collaboration de Katty STAS de VIVO)

Deux projets-pilotes concernant le secteur non marchand ont été introduits par VIVO (*Vlaams Instituut voor Vorming en Opleiding in de Social Profit*) auprès du gouvernement flamand. Le premier est relatif à l'accueil de l'enfance extra-scolaire (*Buitenschoolse kinderopvang*), le second concerne les infirmières graduées. Contrairement à ce qui se passe dans la partie francophone du pays, le dispositif mis en place est SPÉCIFIQUE à chacun de ces projets.

Comme nous l'avions signalé dans le n° précédent de LA VIGILANTE « un groupe de pilotage relatif à la validation des compétences a reçu pour mission de lancer un appel à projets-pilotes concernant la validation des compétences *dans et par* l'enseignement ». C'est donc l'enseignement qui, en collaboration avec les secteurs professionnels, est chargé de valider les compétences.

Selon nos dernières informations, le projet accueil de l'enfance a été accepté par le gouvernement flamand, et celui relatif aux infirmières (*brugopleiding verpleegkunde*) va démarrer en février, avec un financement du *Fonds risicogroepen van de privé-ziekenhuizen*.

Amélioration des conditions de travail : 3,5 millions d'euros pour le Fonds socio-culturel flamand

Le gouvernement flamand a approuvé une série de propositions du ministre VAN GREMBERGEN en vue de revaloriser les conditions de travail dans le secteur culturel. Une partie de ces propositions concernent de manière spécifique le secteur SOCIO-CULTUREL et constituent une mise en œuvre de l'accord intersectoriel flamand pour le non marchand (*Vlaams Intersectoraal Akkoord voor de non-profitsector*).

Il s'agit de l'harmonisation de barèmes, des congés, du soutien à la gestion (*managementondersteuning*), de mesures spécifiques pour les travailleurs plus âgés et de formation à l'intention de 7.000 travailleurs du secteur. L'ensemble de ces mesures représente 3,5 millions d'€ qui seront répartis par le Fonds social du secteur socio-culturel. Un second groupe de décisions concerne la poursuite de la régularisation des anciens « troisième circuit de travail » (DAC : *Derde Arbeidscircuit*) dans le secteur culturel. 460 DAC devraient recevoir un statut complet au 1<sup>er</sup> janvier 2003, et donc les mêmes conditions de travail que les autres travailleurs de leur organisation.

« Inburgering »<sup>19</sup> des allochtones

Sur proposition du ministre LANDUYT, le gouvernement flamand a donné son accord de principe à l'avant-projet d'un décret relatif à l'insertion (*inwerking*). Par ce décret, le ministre souhaite accorder le droit à une formation (*opleiding*) et à un accompagnement (*begeleiding*) spécifiques aux demandeurs d'emplois issus de l'immigration ou primomigrants, organisés par le VDAB (équivalent flamand du Forem).

Les allochtones non néerlandophones recevront également des cours de langue néerlandaise. Ils bénéficieront d'un parcours d'insertion (*inwerkingstraject*) combinant différentes actions. Ces demandeurs d'emploi ont souvent une expérience non négligeable qui n'est pas suffisamment reconnue dans le domaine professionnel. Une pièce essentielle de leur parcours d'insertion est le « portfolio »<sup>20</sup> dans lequel leurs compétences et qualifications acquises ailleurs (*elders verworven competenties en kwalificaties*) soient reconnues à leur juste valeur.

L'objectif de ce décret est d'offrir aux primomigrants et demandeurs d'emploi non-néerlandophones une combinaison de formation linguistique et professionnelle. Le ministre LANDUYT est persuadé que l'insertion citoyenne s'effectue le mieux par le biais du travail.

---

<sup>19</sup> Ce mot qui n'a pas, à notre connaissance, d'équivalent en langue française signifie littéralement (que l'on nous pardonne ce barbarisme) « incitoyennisation ». On pourrait plus joliment le traduire par « intégration citoyenne ».

<sup>20</sup> Equivalant à « portefeuille de compétences ».



Une obligation est cependant liée au parcours d'insertion. Un demandeur d'emploi qui refuserait d'apprendre le néerlandais sera considéré comme refusant de travailler (*werkonwillig*). Dans ce cas, son dossier sera transmis au CPAS. Cet avant-projet de décret sera soumis à l'avis du conseil d'Etat.

(Décembre 2002)

---

## 6. Documents, bibliographie et liens vers la Toile

---

### [Documents papier \(livres, revues, rapports de recherche\)](#)

UN MONDE SANS LIMITE. ESSAI POUR UNE CLINIQUE PSYCHANALYTIQUE DU SOCIAL, Jean-Pierre LEBRUN, 244 pages, Editions Erès, 2001

Le livre du psychanalyste namurois, publié une première fois en 1997, a fait l'objet d'une réédition en 2001 en même temps qu'un nouvel ouvrage, « Les désarrois nouveaux du sujet » (Erès, 2001). Ce dernier est présenté comme des « Prolongements théorico-cliniques au *Monde sans limite* » dans lesquels interviennent une dizaine d'auteurs (tous psychothérapeutes). Il nous paraît dès lors utile de présenter brièvement l'ouvrage de J.-P. LEBRUN auquel se réfèrent un certain nombre d'acteurs du champ psychosocial et éducatif d'inspiration psychanalytique, comme Joseph ROUZEL<sup>21</sup>. Le raisonnement étant parfois ardu, nous renvoyons le lecteur au texte originel pour prendre connaissance de développements plus complets et détaillés.

*Un monde sans limite* se situe dans une certaine tradition psychanalytique d'intervention dans les questions de société. Freud avait lui-même inauguré le genre, notamment avec « L'avenir d'une illusion » et « Malaise dans la civilisation ». Le propos de J.-P. LEBRUN se place dans la postérité directe de ce dernier ouvrage, le quatrième de couverture commençant en effet par cette phrase : « Le psychanalyste peut-il contribuer à éclairer le "malaise dans la civilisation" d'aujourd'hui ? ».

L'ambition du livre est considérable, son objectif étant de rendre compte de faits aussi variés que les « nouvelles pathologies » (toxicomanies, états limites, somatisations...) et nombre de « phénomènes de société » (exclusion, racisme, sectes, violences...) <sup>22</sup>. Y aurait-il donc un fil rouge qui permettrait de relier tous ces phénomènes ? C'est ce qu'affirme l'auteur, qui va même au-delà : « ... entre tous ces faits disparates, nous soutiendrons qu'un fil peut être tiré ; le même d'ailleurs qui pourra nous faire appréhender ce qui a rendu possibles les dérapages totalitaires du XX<sup>e</sup> siècle ».

Ainsi, la terreur nazie et le judéocide (illustratifs du totalitarisme moderne, que l'auteur distingue clairement de la tyrannie<sup>23</sup>) relèveraient selon l'auteur de la même causalité structurale que celle qui rendrait compte des nouvelles pathologies et phénomènes de société.

Les deux cent quarante pages du livre chargées de répondre à cette vaste interrogation sont divisées en six chapitres qui développent l'argumentaire de l'auteur. Le premier est consacré à l'analyse de la fonction du père, axe central de la construction subjective de l'être parlant et le second au discours de la science, facteur principal, si pas unique, de la perte progressive de la fonction paternelle comme porte d'entrée du sujet dans le champ de la parole et du langage. Les effets extrêmes d'ébranlement des pères et des repères par la prolifération du discours de la science sont illustrés dans le troisième chapitre, consacré pour l'essentiel au Nazisme. Le quatrième chapitre interroge les transformations contemporaines du symbolique, notamment par son « marquage social par la science » : *enlèvement dans l'imaginaire, virtualisation du symbolique, désinscription de la différence*. Le cinquième chapitre est consacré à « une clinique du social » et analyse une série de pathologies et phénomènes de société, avant de proposer une « clinique de la

---

<sup>21</sup> Educateur devenu psychanalyste et auteur, notamment, de *Parole d'éduc. Educateur spécialisé au quotidien* (Erès, 1995). L'asbl de formation SYNERGIE a organisé une journée de formation avec Joseph Rouzel le 14 janvier 2003.

<sup>22</sup> Les trois points, indiquant le caractère non limitatif des phénomènes listés, sont de J.-P. LEBRUN.

<sup>23</sup> Le vœu du tyran de l'ère pré-démocratique, selon la formule de LEBRUN, est « faire de l'Un sans l'Autre », alors que celui du dictateur du système totalitaire est de « faire de l'Un avec l'Autre ». En d'autres mots, le Tyran est un père abusif et le dictateur totalitaire une mère abusive : « L'abus de la position paternelle est de vouloir tout régler à partir de sa position, l'abus de la position maternelle est, en revanche, de vouloir tout englober » (p. 103).



postmodernité ». Enfin, le livre conclut sur une série de pistes cliniques visant à restaurer les lois du langage dans un univers post-religieux dominé par le discours de la science.

Il nous semble utile de ne pointer ici que le cœur du raisonnement de J.-P. LEBRUN, développé pour l'essentiel dans les deux premiers chapitres.

L'auteur situe d'abord l'importance de la fonction paternelle, pivot de la constitution psychique du sujet dans l'opération de séparation de l'enfant avec sa mère. Ce « premier étranger » qu'est le père (ou le tiers qui occupe cette place<sup>24</sup>) est celui qui permet de faire contrepoids à la mère, non pas tant par sa présence réelle ou imaginaire que par sa fonction symbolique dans le champ du langage. Cette fonction symbolique consiste à occuper une place tout à fait particulière, celle d'un signifiant autoréférentiel qui permet de suturer la béance propre à tout système formel<sup>25</sup>. Ainsi, l'enfant échappe à l'emprise totale des mots maternels (et d'un langage totalitaire en général où un locuteur unique dirait : « tu es ceci ») en se situant comme sujet « entre les mots » grâce à l'intervention du père (« tu n'es pas que ceci »). C'est l'échec de cette opération constitutive du sujet que vient illustrer le mythe d'Œdipe (mais aussi Hamlet), prisonnier pour toujours du désir de sa mère. Dans un second temps<sup>26</sup>, l'intervention du père réel viendra redupliquer cet interdit d'être « tout » pour la mère et soutenir l'enfant dans son difficile trajet de sujet. Enfin, note LEBRUN, pour que la fonction paternelle puisse s'exercer, il faut qu'elle soit « ratifiée par le social », « soutenue par son environnement ». Et c'est ici que le fil de son raisonnement va se tisser en liant déclin de la fonction paternelle et montée en puissance du discours de la science.

Le propre de nos sociétés contemporaines, selon le psychanalyste, est en effet d'être largement infiltrées par le discours de la science. Or ce dernier instaure un registre de la vérité qui se fonde sur l'exactitude et la cohérence interne d'un énoncé (ce qui est dit ou écrit) et non pas sur l'autorité d'une énonciation (le fait de dire ou d'écrire). Le discours de l'expert de la science a pris la place de la parole du père, soutenue par le social structuré pendant des siècles autour de la religion monothéiste. Ainsi, ce n'est pas tant l'absence des « papas » ou même des « pères » qui est soulignée, que la difficulté de plus en plus grande pour les hommes à assumer la fonction paternelle, ce qui les conduit bien souvent à n'être que des auxiliaires des mères. L'évolution juridique, et notamment le passage de l'autorité PATERNELLE à l'autorité PARENTALE (on peut y ajouter aujourd'hui : le choix du nom du père ou de la mère laissé à l'enfant) vient inscrire ces glissements dans la réalité sociale.

Curieusement, J.-P. LEBRUN lie cette évolution *juridique* particulière aux développements de la science : « ... pour ce qui est de l'évolution juridique du concept de paternité, c'est le progrès de la science, en l'occurrence génétique, qui a subverti l'autorité du père et ceci devrait nous mettre la puce à l'oreille ». Pourtant, les étapes qui ont abouti progressivement à la limitation de la PUISSANCE puis de l'AUTORITE paternelle - listées par l'auteur lui-même - sont largement antérieures aux découvertes de la génétique et apparaissent liées à des évolutions politiques et culturelles indépendantes du développement de la science en tant que telle<sup>27</sup> : abolition de la puissance paternelle du droit monarchique (1793), responsabilité possible du père pour la mort de son enfant et possibilité de se substituer à l'autorité du père en plaçant l'enfant en nourrice (1874), déchéance de l'autorité paternelle (1889), etc.

Toujours est-il que le développement de la science induirait dans le social la prévalence d'une autorité basée sur le savoir des experts au lieu d'une autorité fondée sur le statut de l'énonciateur (et notamment

---

<sup>24</sup> Le tiers a d'ailleurs une importance « fondamentale », selon LEBRUN, alors que le père qui occupe cette place dans notre culture n'a qu'une importance « relative ». C'est bien la ternarité du symbolique qui est en jeu, avant la domination masculine variable et culturellement déterminée.

<sup>25</sup> Pour tenter de dire simplement cette dimension complexe de notre condition d'être parlant : le langage humain comporte un point de non garantie, une aporie, car il ne peut se soutenir entièrement lui-même et ne connaît pas de « métalangage » qui dirait de l'extérieur la vérité sur le langage. L'enfant risque donc d'être « happé » par le premier autre qu'est la mère qui représente aussi l'Autre du langage, s'il n'y a ce point de butée constitué par le tiers que représente « un père » (pas nécessairement le géniteur).

<sup>26</sup> Nous ne pouvons reprendre ici tout le raisonnement psychanalytique développé par J.-P. LEBRUN.

<sup>27</sup> Inversement, certains pays (notamment la Russie) ont connu un développement considérable des sciences et des techniques, tout en conservant des structures sociales relativement patriarcales. Ce n'est pas tant, selon nous, la science qui rend compte de toute une série de transformations évoquées par l'auteur que la modernité - qui est un concept beaucoup plus large.



celui de père). C'est cette transformation qui, selon l'auteur, est à la racine de toute une série de phénomènes dans le champ de la santé mentale et, plus largement, de « problèmes de société ». Son avatar ultime aura été le Nazisme, tout entier appuyé sur la « science raciale ».

Le livre de J.-P. LEBRUN - sans conteste profond et interpellant - soulève de nombreuses questions que nous ne pouvons bien sûr traiter ici. Son problème majeur réside, selon nous, dans la tentative de rendre compte d'un nombre considérable de phénomènes sociaux et psychosociaux à partir d'un facteur structural unique : le marquage du social<sup>28</sup> par le discours de la science et ses conséquences sur la fonction paternelle. Par ailleurs, sa tonalité quelque peu apocalyptique (annonce d'un « totalitarisme qui vient ») s'apparente à l'image inversée d'une utopie déçue.

Enfin, son portrait de la science nous semble relever d'une conception obsolète de la place de celle-ci dans nos sociétés. Cette conception est celle de la première modernité qui plaçait « La Science » comme garant méta-social censé pouvoir remplacer la religion et nous conduire vers des lendemains « radieux » (et qui furent dans bien des cas des lendemains totalitaires, admirablement dénoncés et décrits par Georges ORWELL, notamment dans son roman « 1984 » analysé par J.-P. LEBRUN). Nous n'en sommes plus là aujourd'hui, alors que les énoncés de la science ne sont « valables que jusqu'à nouvel ordre » et ne disent rien de ce qui est beau, bien ou juste – laissant ainsi sa place au désir et à la parole du sujet.

Le raisonnement de l'auteur suppose par ailleurs une adhésion aux thèses freudo-lacaniennes en matière de constitution du psychisme humain et de psychopathologie, ce qui n'est pas acquis pour tout le monde.

#### Liens internet

Les liens entre travail social et psychanalyse n'étant - à notre connaissance - pas très développés dans notre pays, nous signalons ici un site français relativement récent consacré à ce thème. Il s'agit du site de l'Institut européen psychanalyse et travail social, créé par J. ROUZEL, éducateur devenu psychanalyste. Le site propose de très nombreux textes sur le thème travail social et psychanalyse, ainsi que des propositions de formation. Pour plus de détails, voir : <http://www.psychasoc.com/>

PRECISION : l'adresse internet <http://www.centresculturels.be/> publiée dans le n° 2 de LA VIGILANTE est en fait le site de l'ASTRAC (Association des Travailleurs des Centres Culturels). Le site de l'Association des Centres Culturels de la Communauté française (ACC) est : <http://www.centres-culturels.be>. Cette asbl représente notamment les employeurs au sein de la CESSOC et le CP 329 (informations communiquées par Paul GUISEN, Directeur).

---

<sup>28</sup> Sans tenir compte des conséquences variables de ce marquage selon le groupe d'appartenance, c'est-à-dire des effets (notamment) de domination sociale.